

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 271

présenté par
Mme Billard, MM. Yves Cochet et Mamère

ARTICLE 11 A

Supprimer les alinéas 3 à 11 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à supprimer les modifications au régime des foyers, introduit par amendement au Sénat sans concertation avec les associations des résidents des foyers de travailleurs migrants.